

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : NAUTILUX - LOGICIEL GMAO OPENGST (GESTION DE MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR) - CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la proposition de la société NAUTILUX dont le siège social est situé 24 quai Magellan à NANTES 44700,
Vu les prestations d'hébergement et de maintenance de la solution de gestion de services techniques OpenGST et des modules additionnels déployés ou recommandés,

DECIDE

DE SIGNER, avec la société NAUTILUX dont le siège social est situé 24 quai Magellan à NANTES 44700, un contrat de maintenance et d'hébergement annuel du logiciel de GMAO OpenGST (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) d'un montant de 2 289.00 € HT soit 2 746.80 € TTC. Le contrat prend effet à partir de la date de formation de l'administrateur et est d'une durée d'un an renouvelable 3 fois.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, 17 juin 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20220617-d-2022-25-AU
Date de télétransmission : 17/06/2022
Date de réception préfecture : 17/06/2022